Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 juin 2016

N°105/06/2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE

L'an deux mille seize, le mercredi 29 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2016.

Etaient présents : 38
Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Luc BUDOIA, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Jean Martial DEJEAN à Christian PEREZ, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Anne ALASSANE à Aurore KOTHE, Jean-François GARRIGUES à Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

Absent : 1

Madame, Monsieur Brigitte BAREGES

Mairie de Montauban - BP. 764 - F 82013 Montauban cedex
Tél. +33 (0)5 63 22 12 00 - Fax +33 (0)5 63 93 58 00
www.montauban.com
mairiemontauban@montauban.com

Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°253 du 18 décembre 2014, portant adoption du Budget Primitif annexe du périmètre de restauration immobilière 2015,

Vu la délibération n°96 du 23 juin 2015, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe du périmètre de restauration immobilière 2015,

Vu la délibération n°240 du 16 décembre 2015, portant adoption de la Décision Modificative n°2 de 2015,

En section de fonctionnement, les dépenses correspondent principalement aux dépenses de remboursement d'intérêts d'emprunts (148 285 €) et d'entretien et de gestion des immeubles à restaurer (81 259€)

Les recettes de fonctionnement, proviennent principalement de la subvention d'équilibre du budget principal (706 860 €).

En section d'investissement, les dépenses correspondent principalement aux dépenses de remboursement de capital d'emprunt (542 595 €) et de travaux sur les immeubles à restaurer (150 381 €)

Les recettes proviennent principalement de la subvention d'équilibre du budget principal (133 330 €) et de cessions d'immeubles (130 000 €)

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

Les résultats du Budget 2015 annexe du périmètre de restauration immobilière sont les suivants :

VILLE BUDGET PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	**475 586,10**	**888 181,34**
	Section d'investissement	**4 619 337,29**	**4 118 886,03**
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	**0,00**	**0,00**
	Report en section d'investissement (001)	**0,00**	**0,00**
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	**5 094 923,39**	**5 007 067,37**
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	**0,00**	**0,00**
	Section d'investissement	**31 837,48**	**119 693,50**
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	**31 837,48**	**119 693,50**

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	**475 586,10**	**888 181,34**	**412 595,24**
	Section d'investissement	**4 651 174,77**	**4 238 579,53**	**-412 595,24**
	TOTAL CUMULE	**5 126 760,87**	**5 126 760,87**	**0,00**

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	31 837,48	119 693,50
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		119 693,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 782,73	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 054,75	0,00

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances, en dehors de la présence du Maire, tels que résumés ci-dessus :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2015,

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,

- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 – Budget annexe du périmètre de restauration immobilière.

ADOPTEE PAR 34 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 2.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 06 JUIL. 2016

De sa publication le : 06 JUIL. 2016

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

MAIRIE DE MONTAUBAN (T&G)